



Mr le Directeur de l'AGPRO PME
1 avenue du Président Nelson Mandela
94754 Arcueil

Montreuil, le 2 décembre 2020

Objet : Préavis de grève pour la journée du mardi 8 décembre 2020 AGPRO PME

Monsieur le Directeur

Notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24h, pour la journée **du mardi 8 décembre 2020**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de l'AGPRO PME quels que soient leurs statuts.

La situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emplois, et de travail.

Les salariés de l'AGPRO PME cesseront le travail sur les revendications suivantes :

- L'arrêt des contrôles à froid au-delà de 2 mois après la vente du vendeur.
- Si problème de déploiement au-delà des 2 mois, c'est au contrôle des ventes de vérifier la vente
- Aucune vente ne doit être retirée si elle a déjà été payée au conseiller
- La proratisations des seuils mini par rapport aux prises de congés et arrêt maladie
- La prise en compte des problèmes techniques (applicatifs, téléphoniques) sur les items pro
- Une vraie réparation de la RA pour fonctionner en toute autonomie et pour que le conseiller puisse suivre ses chiffre jusqu'à la fin du mois
- La baisse des items pro à 4 items maximum avec 2 individuels et 2 collectifs.
- L'arrêt des changements d'items et de règles PVC en cours de trimestre en consultation en amont des premiers concernés, à savoir nous les conseillers.

Dans le cadre de ce préavis, nous réaffirmons notre volonté d'être reçu par la direction d'Orange.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Pascal Le Lausque